

Communication :

Merci de **NE PAS communiquer** sur le spectacle avec les termes "spectacle d'improvisation" ou autres expressions comprenant le mot "impro(visation)". Par défaut, nous nous définissons comme *spectacle vivant de l'instant*, et selon le projet, un autre terme plus approprié sera peut-être choisi.

La communication, visant à annoncer publiquement le spectacle, sera assurée par :

- l'organisateur Tête au cube

Elle comprendra :

- Affiches (..... exemplaires) Flyers (..... exemplaires)
 Annonce dans les médias locaux Autres :

Assurance :

Les responsabilités de Tête au cube sont couvertes par un contrat d'assurance contracté auprès de la MAIF. Une attestation d'assurance peut être fournie sur simple demande.

Annulation :

Toute prestation est due, sauf en cas d'annulation prévenue au moins 15 jours à l'avance et validée par le Conseil d'Administration de Tête au cube. Les frais de communication engagés (le cas échéant) par Tête au cube sur le spectacle restent néanmoins dus.

Logistique :

Pour la bonne organisation du spectacle, l'organisateur s'engage à fournir à Tête au cube :

- un espace de jeu (scène) de dimensions minimales 2 x 3 m, avec une coulisse (tout dispositif permettant de sortir de scène rapidement et d'être caché du public)
- une sono (au minimum : ampli, enceintes)
- une lumière suffisante (par exemple 6 projecteurs PC 1KW ou PAR 64 1KW)
- un endroit pour se changer et laisser en lieu sûr les effets personnels des comédiens
- un catering (repas chaud ou froid) pour les comédiens (soit personnes)
- Mise à disposition des lieux :

- Tête au cube s'occupe de la mise en place des lieux, qui devront être mis à disposition de l'association au moins 2 h avant le début du spectacle
- l'organisateur prend en charge l'aménagement de la salle, en fonction des critères préalablement établis.

Notes et remarques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Tête au cube

L'organisateur